

2^e JUMELAGE RALLYE FRANCO-SUISSE 2011

CRITERIUM JURASSIEN – Delémont / CH
RALLYE NATIONAL VOSGIEN – St-Nabord / F

Charte du Jumelage 2011:

art. 1: tarif préférentiel d'engagement et conditions:

Le tarif d'inscription normal, hors Jumelage 2011,

- du Critérium Jurassien est fixé à 800.— euros (taux de change 1,5)
- du Rallye national Vosgien est fixé à 550.— euros.

Le tarif d'inscription préférentiel dans le cadre du Jumelage 2011,

- **du Critérium Jurassien est fixé à 600.— euros, soit 200.-- euros de réduction.**
- **du Rallye national Vosgien est fixé à 390.-- euros, soit 160.-- euros de réduction.**

donc un montant total de 990 euros pour les 2 rallyes, soit 360.-- euros de réduction.

art. 2: engagement au Jumelage 2011:

Le jumelage 2011 entre le Critérium Jurassien et le Rallye national Vosgien se conçoit de la manière suivante:

2.1. lors de l'engagement du Critérium Jurassien, en s'inscrivant régulièrement et **simultanément aux 2 rallyes du Jumelage 2011.**

Il est limité aux 25 premiers équipages suisses et français qui auront fait acte de candidature. Le nombre minimum d'équipages inscrits est de 3 suisses et 3 français pour que le Jumelage ait lieu.

- pour les équipages suisses (titulaires d'une licence obtenue auprès de l'ASS) auprès de l'organisation du Critérium Jurassien par un paiement par virement bancaire/postal, de 1190.— euros pour les 2 rallyes. Pour obtenir la réduction de 200.— euros offerte sur l'inscription du Critérium Jurassien, l'équipage suisse devra avoir été admis au départ du Rallye national Vosgien (liste de départ officielle). A ce moment elle lui sera remboursée.

- pour les équipages français (titulaires d'une licence obtenue auprès de la FFSA) auprès de l'ASAC Vosgien par un paiement de 990.-- euros par l'édition de deux chèques, de 600.-- et 390.-- euros.

art. 3: refus et forfait d'engagement:

En cas de forfait pour raisons de force majeure de l'équipage régulièrement engagé, sous réserve que le forfait soit déclaré par courrier recommandé à destination de l'organisateur concerné, les droits seront remboursés selon les modalités suivantes;

a) forfait au Critérium Jurassien:

- pour les équipages suisses: remboursement de l'engagement de 800.— euros, déduction faite de la réduction sur l'inscription au Rallye National Vosgien de 160.-- euros, soit un remboursement de 640.-- euros.

- pour les équipages français: remboursement de l'engagement minoré de 600.— euros déduction faite de la réduction sur l'inscription au Rallye national Vosgien de 160.-- euros, soit un remboursement de 440.-- euros.

b) forfait au Rallye National Vosgien:

- pour les équipages suisses: remboursement de l'engagement minoré de 390.-- euros.

- pour les équipages français: remboursement de l'engagement minoré de 390.-- euros.

art. 4: remise des prix:

Un prix spécifique récompensera les 3 équipages au classement général cumulé des 2 rallyes du Jumelage 2011, et sera remis lors de la remise des prix du Rallye national Vosgien.

Des récompenses seront remises à tous les autres équipages classés aux 2 rallyes du Jumelage 2011, lors de cette même cérémonie.